

LE DIRECTEUR DE L'IEP DE TOULOUSE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 Décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, notamment son article 20 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Christine Mennesson, professeure des universités en sociologie, est nommée **chargée de mission « cellule d'écoute, égalité professionnelle et santé au travail »** de Sciences Po Toulouse.

Article 2 :

Madame Christine Mennesson dirige et veille au bon fonctionnement de la « Cellule d'écoute et d'alerte sur les violences sexistes et sexuelles et les faits discriminatoires de l'IEP de Toulouse ». Elle peut saisir le directeur et les instances de l'IEP de toute question relative à ces sujets.

La chargée de mission pilote la réflexion sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations pour les personnels de l'établissement. Elle est notamment chargée de la mise en œuvre et de l'évolution du plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en relation avec les membres du CSA et les personnels en charge de ce dossier.

Elle contribue à la coordination, à la réflexion et à l'action de l'IEP en matière de qualité de vie et des conditions de travail. Elle pilote notamment la mise en œuvre du premier axe du plan d'actions mis en œuvre par l'IEP sur la santé au travail, en relation avec les membres de la formation spécialisée du CAS et les personnels en charge de ce dossier.

Article 3:

Il est mis fin à l'arrêté n°2021-21 du 10 septembre 2021 nommant Mme Christine Mennesson, directrice-adjointe, directrice aux Egalités et à la qualité de vie de Sciences Po Toulouse.

Article 4:

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date d'affichage à la Direction. Il prend fin au plus tard à la fin du mandat du directeur.

Article 5:

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 29 août 2023

Affiché le 30/08/2023

Mis en ligne sur l'intranet le 30/08/2023

Eric Darras
